

## Dossier EXPULSION

J'ai reçu un commandement  
de quitter les lieux ...

Est-ce que je dois quitter mon logement ?

Est-ce que je vais perdre mon allocation logement ?

Est-il trop tard pour réagir ?

Que faire ?



# NON, il n'est pas trop tard pour réagir

- > Me rendre au tribunal augmente les chances de garder mon logement
- > Le service social peut apporter des réponses à mes questions et m'accompagner dans mes démarches

Pour toutes démarches munissez-vous de vos justificatifs de ressources (salaire, attestation CAF...) et de charges (quittance, preuves de paiements, factures...).

